



Comité Départemental de Tennis de Table

Maison des Associations Marie-Jo MARTY -
1 Allée Abel Boyer - 31770 COLOMIERS

CRITERIUM FEDERAL 2018/2019 ENGAGEMENT JEUNES

ASSOCIATION _____ N° 223100 _____

RESPONSABLE CRITERIUM _____



Rémunération des services départementaux : 12 € par joueur engagé

Soit total à payer : _____ inscrits X 12 € = _____ €

N° LICENCE	NOM - PRENOM	DATE NAISSANCE	M/F	-18	-15	-13	-11	Signature du joueur

ATTENTION L'association s'engage à ce que chaque joueur inscrit participe à au moins 3 tours.
En fin de saison, les associations dont les joueurs inscrits n'auront pas participé à au moins 3 tours, se verront prélever le montant de la quote-part fédérale + la quote-part comité départemental du critérium pour chacun d'eux.

A retourner avant le **04 Octobre 2018** (pour le niveau départemental) dûment rempli et signé par les joueurs.

Toute inscription arrivée après la date limite sera refusée pour le 1^{er} tour.